

SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

**AVIS D'OUVERTURE D'UN
CONCOURS INTERNE
DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS
PROFESSIONNELS
AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

Par arrêté n°18/11/01, le Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) organise, au titre de l'année 2019, en partenariat avec 9 SDIS de la zone sud-est, un concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 modifié.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION :

- ➔ être de nationalité française, ou être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne, ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- ➔ se trouver en position régulière au regard des obligations du service national de l'État dont le candidat est ressortissant,
- ➔ être fonctionnaires ou agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale **comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé ou justifier de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement** mentionnés au deuxième alinéa du 2° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée, dans des conditions fixées par cet alinéa et par le décret du 22 mars 2010 susvisé,
- ➔ être titulaires d'une qualification de chef d'équipe de sapeurs-pompiers professionnel ou reconnue comme équivalente par la commission compétente mentionnée à l'article 7 du décret n°2012-521 du 20 avril 2012,
- ➔ être en activité le jour de la clôture des inscriptions.

NOMBRE DE LAURÉATS POUR LE CONCOURS :

- Le nombre de lauréats prévus est fixé à **150**.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

La date d'ouverture des inscriptions est fixée **au vendredi 11 janvier 2019 à partir de 14h**.

Les dossiers de candidature pour ce concours sont à retirer :

- soit par préinscription sur le site internet du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) **du 11 janvier 2019 (14 heures) au 20 février 2019 (minuit)** à l'adresse internet suivante :

<http://www.sdmis.fr>

- soit par téléchargement sur le site internet du Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) **du 11 janvier 2019 (14 heures) au 20 février 2019 (16 heures)** à l'adresse internet suivante :

<http://www.sdmis.fr>

- soit par voie postale **du 11 janvier 2019 au 20 février 2019 (cachet de La Poste faisant foi)**, en adressant une demande écrite à l'adresse suivante :

SDMIS
Bureau concours
BP 73165
69211 LYON CEDEX 03

- soit directement, au Bureau concours du SDMIS **du 11 janvier 2019-(9 heures) au 20 février 2019 (16 heures)** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h à l'adresse suivante :

13-15 avenue de l'Europe,
69800 Saint-Priest

- soit directement à l'état-major des SDIS partenaires : SDIS de l'Ain, SDIS de l'Allier, SDIS de l'Ardèche, SDIS du Cantal, SDIS de la Drôme, SDIS de la Loire, SDIS du Puy-de-Dôme, SDIS de la Savoie, SDIS de la Haute-Savoie **du 11 janvier 2019 (9 heures) au 20 février 2019 (16 heures)** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.

DATE LIMITE DE DÉPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

La date de clôture des inscriptions est fixée au **mercredi 27 février 2019**.

Les dossiers de candidature et les pièces exigées doivent être retournés correctement renseignés et impérativement complets :

- **le 27 février 2019**

- soit par voie postale, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

SDMIS
Bureau concours
BP 73165
69211 LYON CEDEX 03

- soit déposés au bureau concours du SDMIS jusqu'à 16 heures, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h à l'adresse suivante :

13-15 avenue de l'Europe,
69800 Saint-Priest

DATES DES ÉPREUVES:

Le concours ouvert au titre de l'article 4 du décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 comportent des épreuves d'admissibilité et d'admission, organisées aux dates suivantes :

- **admissibilité**: les épreuves d'admissibilités se dérouleront **le 29 mars 2019** au Double Mixte sur la commune de Villeurbanne (Rhône),
- **admission** : l'épreuve d'admission se déroulera dans la période du **17 mai au 2 juin 2019** à **Saint-Priest** (Rhône).

Pour toute demande complémentaire, s'adresser au Bureau concours du SDMIS :

- Par mail : gfor.concours@sdmis.fr
- Par courrier : SDMIS - Bureau concours - BP 73165 - 69211 LYON CEDEX 03
- Par téléphone : 04 72 65 13 66
- Dans les locaux : École départementale-métropolitaine, 13-15 avenue de l'Europe 69800 SAINT-PRIEST